

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 OCTOBRE 2024**

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	16
Votants :	17

Date de convocation
11/10/2024

Le **dix-sept octobre deux mil vingt quatre**, à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, PAYELLE Dagmar, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, COLINET Samuel, FUZIER Alexandre, MARTINNE Anne-Laure, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï, RENOUEUX Laëticia.

Absent(e)s excusé(e)s : MANCEAU Martine (a donné pouvoir à LE BORGNE Isabelle), JOUAULT Pascal, TARDIVEL Fanély.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : GUESDON Marie-Christine.

ORDRE du JOUR

Approbation du compte-rendu de la séance du 12/09/2024

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

Groupement de commandes réalisation entretien éclairage public

Convention de délégation compétence eaux pluviales urbaines avec Vitré Communauté

Inscription au PDIPR circuit de randonnée au lieu-dit Breil-Marie

Création d'un emploi à temps complet pour le service technique

Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Koï ABDELSALAM est présent à 20h05, Dagmar PAYELLE et Isabelle AUPIED sont présentes à 20h10.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 16 voix le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2024.

Echange sur l'installation du traiteur-charcutier 9 rue des Hay des Nétumières, distributeur automatique ouvert 7/7jours. La commission développement économique peut être sollicitée pour recevoir les porteurs de projets souhaitant s'installer à Erbrée.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis MORVAN-FOUILLET : impression calendrier 2025 d'un montant de 3 220,80 € TTC,

- Devis SOFIBAC : fourniture chaussures pour les agents du service technique d'un montant de 490,02 € TTC
- Devis SOFIBAC : fourniture vêtements pour les agents du service technique d'un montant de 397,97 € TTC
- Devis ABSKILL : formation CACES nacelle pour un agent technique d'un montant de 1 188,00 € TTC
- Devis GB INVEST-NETAXIO : investigations des réseaux classés B et C au regard des récépissés de DT pour les aménagements futurs du centre bourg d'un montant de 6 096,00 € TTC
- Devis ORHAND : tracto pelle pour aménagements des massifs rue de Bretagne, parking de la mairie et du complexe sportif d'un montant de 982,80 € TTC
- Devis ALLIANCE : fourniture douchette bac de lavage de la salle multifonctions d'un montant de 142,07 € TTC
- Devis DELAGREE : fourniture et pose de 4 pneus tondeuse ZTRACK d'un montant de 514,90 € TTC
- Devis Labo CBTP : diagnostic amiante et HAP des revêtements de chaussée existants pour les aménagements futurs du centre bourg d'un montant de 3 960,00 € TTC
- Devis Labo CBTP : auscultation de chaussée (carottage et déflexion) pour les aménagements futurs du centre bourg d'un montant de 8 938,20 € TTC
- Devis Labo CBTP : passage caméra des réseaux EP existants pour les aménagements futurs du centre bourg d'un montant de 10 869,60 € TTC.

Déclarations d'intention d'aliéner (droit de préemption urbain

- Dans le cadre de la vente d'un immeuble, Maître Cédric de GIGOU, notaire à Vitré (35), demande si la commune souhaite faire valoir son droit de préemption sur le bien situé 8 Beauvais, parcelles F n° 162, 163, 963 d'une surface de 1 035 m².

⇒ Décision de non exercice du droit de préemption.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

<h3>Groupement de commandes réalisation entretien éclairage public</h3>

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Les communes de Bréal-sous-Vitré, Erbrée et Mondevert ont décidé de lancer une consultation sous forme de groupement de commandes, ainsi que les y autorise les articles législatifs du code de la commande publique L.2113-6 à L.2113-8, afin de réaliser des économies d'échelles pour l'entretien de l'éclairage public,

Considérant qu'il convient de créer un groupement de commandes par convention établie pour la durée des travaux d'entretien de l'éclairage public pour les années 2025 à 2029, par délibération de chacun des membres de groupement,

Considérant que la commune d'Erbrée sera chargée du groupement de commandes pour une durée de 5 ans maximum (1 an renouvelé jusqu'à 4 fois par tacite reconduction),

Considérant la nécessité de désigner pour chacune des communes membres un représentant titulaire et un représentant suppléant au sein de l'assemblée délibérante pour siéger à la commission d'examen des offres liées à la consultation d'entreprises pour réaliser les travaux d'entretien de l'éclairage public des prochaines années, c'est-à-dire jusqu'à 2029 inclus, sur les communes du groupement,

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Confirme** par 17 voix son adhésion entre 2025 et 2029 au groupement de commandes pour réaliser les travaux d'entretien de l'éclairage public,
- **Désigne** un représentant titulaire et un suppléant pour siéger à la commission d'examen des offres :
 - Yves-Laurent BOTREAU, titulaire
 - Alain CORNÉE, suppléant
- **Autorise** M. le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes pour l'entretien de l'éclairage public.

Convention de délégation compétence eaux pluviales urbaines avec Vitré Communauté
--

Le Maire expose :

Vu la délibération n°181 du 8 novembre 2019 de la communauté d'agglomération « Vitré Communauté » portant modification de ses statuts en raison de la prise des compétences obligatoires assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines ;

Considérant que la loi n°2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique permet à une communauté d'agglomération de déléguer tout ou partie de la compétence eaux pluviales urbaines à l'une de ses communes membres ;

Considérant que la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines aux communes membres est soumise à l'établissement d'une convention entre la Communauté d'agglomération Vitré communauté et chaque commune membre. Cette convention définira le cadre de la délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la commune ;

Considérant que la convention signée en 2021 est entrée en vigueur le 01 juillet 2021 pour une durée de 3 ans et 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2024 ;

Considérant que la demande de délégation de toute ou partie de la compétence eaux pluviales urbaines relève de la seule initiative de la commune ;

Considérant que la communauté d'agglomération devra délibérer dans un délai de 3 mois afin d'accepter la demande de renouvellement de délégation de ladite compétence que la commune lui aura adressée ;

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Demande** par 17 voix le renouvellement de la convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines à la Communauté d'agglomération « Vitré Communauté » ;
- **Approuve** le projet, joint en annexe, de convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines entre la commune d'Erbrée et la Communauté d'agglomération Vitré Communauté, sous réserve de l'acceptation par cette dernière ;
- **Autorise** Monsieur le Maire, à signer ladite convention de délégation de la compétence eaux pluviales urbaines.

Demander le rapport EU 2024 à la SUEZ.

Inscription au PDIPR circuit de randonnée au lieu-dit Breil-Marie

Le Conseil municipal de la Commune d'Erbrée entend l'exposé fait par Monsieur le Maire sur la législation qui permet au Département d'Ille-et-Vilaine de réaliser un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) pour protéger et aménager les sentiers de randonnée.

Selon l'article L 361-1 du Code de l'environnement, le Conseil municipal doit délibérer pour avis sur l'établissement par le Département d'un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Ceux-ci peuvent comprendre notamment des voies publiques, des sentiers faisant partie de propriétés privées qui feront l'objet de conventions avec leurs propriétaires, des voies communales ou des chemins ruraux.

Cette délibération comporte l'engagement par la commune d'affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés.

L'inscription définitive de sentiers traversant les propriétés privées au P.D.I.P.R. nécessitera obligatoirement la signature de convention avec la commune, le Département et le propriétaire.

La suppression d'un chemin inscrit au plan départemental ne peut dès lors intervenir que sur décision expresse du Conseil municipal qui doit avoir proposé au Département un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la promenade et de la randonnée.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt départemental (GR- GRP- Equibreizh), le Département assure les aménagements et l'entretien courant des linéaires concernés, à l'exception des tronçons faisant l'objet d'une convention spécifique entre le Département et la structure communale ou intercommunale, leur déléguant ces missions. Les associations partenaires du Département assurent le balisage.

Concernant le réseau de sentiers d'intérêt local (boucles pédestres et équestres créées à l'initiative des collectivités locales), l'aménagement et l'entretien courant ainsi que le balisage relèvent de la compétence des collectivités locales.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Donne** un avis favorable par 17 voix POUR au Département d'Ille-et-Vilaine afin d'inscrire la modification de l'itinéraire figurant en annexe (à usage pédestre ou/et équestre) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée;
- **S'engage** à affecter les voies communales et les chemins ruraux concernés au passage des piétons et des cavaliers et de ne pas aliéner ni supprimer ces chemins ou sections de chemins ainsi affectés sans avoir proposé au Conseil général un itinéraire de substitution de caractéristiques semblables.

Création d'un emploi à temps complet pour le service technique

M. le Maire propose la création d'un emploi à temps complet pour le service technique compte-tenu de l'accroissement du travail lié notamment à l'évolution de la commune : création de nouveaux lotissements et de nouveaux espaces verts.

Il propose de créer un poste d'adjoint technique principal de 2° classe ou adjoint technique principal de 1° classe ou agent de maîtrise, catégorie C.

Dagmar PAYELLE quitte la réunion à 21h35 et donne pouvoir à Ollivia de LA VALLIÈRE.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 17 voix cette proposition,
- **Valide** la durée de travail à temps complet,
- **Autorise** le Maire à accomplir toutes les formalités administratives nécessaires.

Questions diverses

Dossier aménagement du centre bourg

Présentation version actualisée par le cabinet Plaine Etude

Planche 1

- rue de Bretagne - route de Vitré :
 - plateau surélevé en entrée de bourg sur RD 29
 - aménagement d'1 arrêt de car avec abri côté bibliothèque
- rue de Verdon :
 - aménagement d'1 espace vert pour donner effet de rétrécissement

Planche 2

- rue d'Anjou - route de Mondevert :
 - écluse devra être franchissable PL + engins agricoles
 - plateau surélevé croisement Beauvais / traversée cycles et piétons
 - enlever écluse à proximité du SDIS ? à voir
 - pas de STOP en face du salon de coiffure et pas de stationnements supprimés
 - demander à Plaine Etude plan coupe ou images 3D des écluses
- [remarque : places de parking place de l'église peu lisibles + parking place des Ormes mal signalé]

Planche 3

- Rue de la Valière - route d'Argentré-du-Plessis :
 - plateau surélevé / traversée cycles et piétons
 - réunion avec les riverains le samedi 28/09 : 2 accès parking comme actuellement
 - les BAV ne seront pas déplacés
 - restructuration chaussée + places de parking
- Avenue des Lilas :
 - « privilégier « effet de relief » mais pas de rétrécissement
 - demander à Plaines Etude plan coupe ou images 3D
- Carrefour de l'école - rue Hay des Nétumières / rue Georges Hévin / rue de la Valière
 - choix de ramener l'emplacement réservé aux cars dans l'îlot
 - stationnements minute
 - plateau 20 km/h sur toute l'emprise du carrefour = priorité aux piétons
 - aménagement parking vélos et trotinettes devant muret

Proposition d'ordre général

- limitation à 30 km/h dans tout le bourg = réduction mise en place panneaux de signalisation
- si limitation à 50 km/h à chaque plateau surélevé mise en place de panneaux 30 km/h...
- choix limitation à 30km/h et priorités à droite

Dossier PAPREC Energies

Concertation préalable autour du projet de renouvellement du centre de revalorisation des déchets de Vitré du 25/09 au 31/10/2024. Une enquête publique sera organisée en 2025.

Illuminations de Noël

Proposition de la commission Agréable à vivre :

- d'étendre le périmètre d'installation des illuminations de Noël aux rues adjacentes à la place de l'église et devant l'école,
- de modifier les horaires d'éclairage public sur ces secteurs jusqu'au 22 heures,
- demande une enveloppe budgétaire d'environ 7 800 € HT pour l'acquisition de nouvelles illuminations.

Le CM valide par 10 voix POUR, 1 voix CONTRE et 6 abstentions ces propositions.

Demande subvention association Ervored Palets

Yves-Laurent BOTREAU présente la demande de subvention d'Ervored Palets, nouvelle association créée en mai 2024.

Décision : le CM vote le montant de la subvention à 500 €

Demande subvention de la Fanfare

La Fanfare n'a pas pu déposer un dossier dans les délais et sollicite une subvention en 2024.

Décision : le CM vote le montant de la subvention à 150 €

Travaux église

Les travaux seront bientôt terminés. A voir mise en place plexi sur le trou d'un vitrail et porte de la sacristie. Pour information, l'évêque de Rennes sera à Erbrée le 15/12/2024.

Espace santé

Sollicitation partenariat des financeurs pour avis sur l'étude avant-projet réalisée.

Dossier de consultation des entreprises / fauchage-débroussaillage est en ligne

Modification PLU : proposition d'un bureau d'étude (changements destination, STECAL...)

Tracteur FENDT vendu 5 500 € avec plateau

Camion Renault en panne non roulant : proposition mise en vente

Commémoration du 11/11 se déroulera le lundi 11 novembre 2024 (rdv à 10h45 à la mairie)

Repair café à l'Espace René Blandeau et fête d'automne au jardin pédagogique : samedi 19/10

Fin de séance à 23h20

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- Jeudi 21 novembre 2024
- Mercredi 18 décembre 2024